



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **mercredi 23 avril 2025** à **9 h**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du mercredi 23 avril 2025 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 avril 2025 et adoption dudit procès-verbal
3. Adoption du *Règlement n^o 946 décrétant un emprunt pour la réfection des infrastructures de la 44^e Avenue et des 1^{er} et 2^e Boulevards*
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du mercredi 23 avril 2025

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

**2025-04-165 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI
23 AVRIL 2025 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
 APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'ouvrir la séance extraordinaire du mercredi 23 avril 2025 à 9 h et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-04-166 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU MARDI 8 AVRIL 2025 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-
VERBAL

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
 APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 avril 2025, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 avril 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-04-167 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 946 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE
6 070 865 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA
44^E AVENUE ET DES 1^{ER} ET 2^E BOULEVARDS

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 8 avril 2025, pour le projet de *Règlement n° 946 décrétant un emprunt pour la réfection des infrastructures de la 44^e Avenue et des 1^{er} et 2^e Boulevards*, et que ledit projet a été déposé, par la même occasion, sous la résolution 2025-04-160, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement n° 946 décrétant un emprunt de 6 070 865 \$ pour la réfection des infrastructures de la 44^e Avenue et des 1^{er} et 2^e Boulevards.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est manifestée lors de la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-04-168

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 23 AVRIL 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du mercredi 19 mars 2025 à 9 h 06.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE